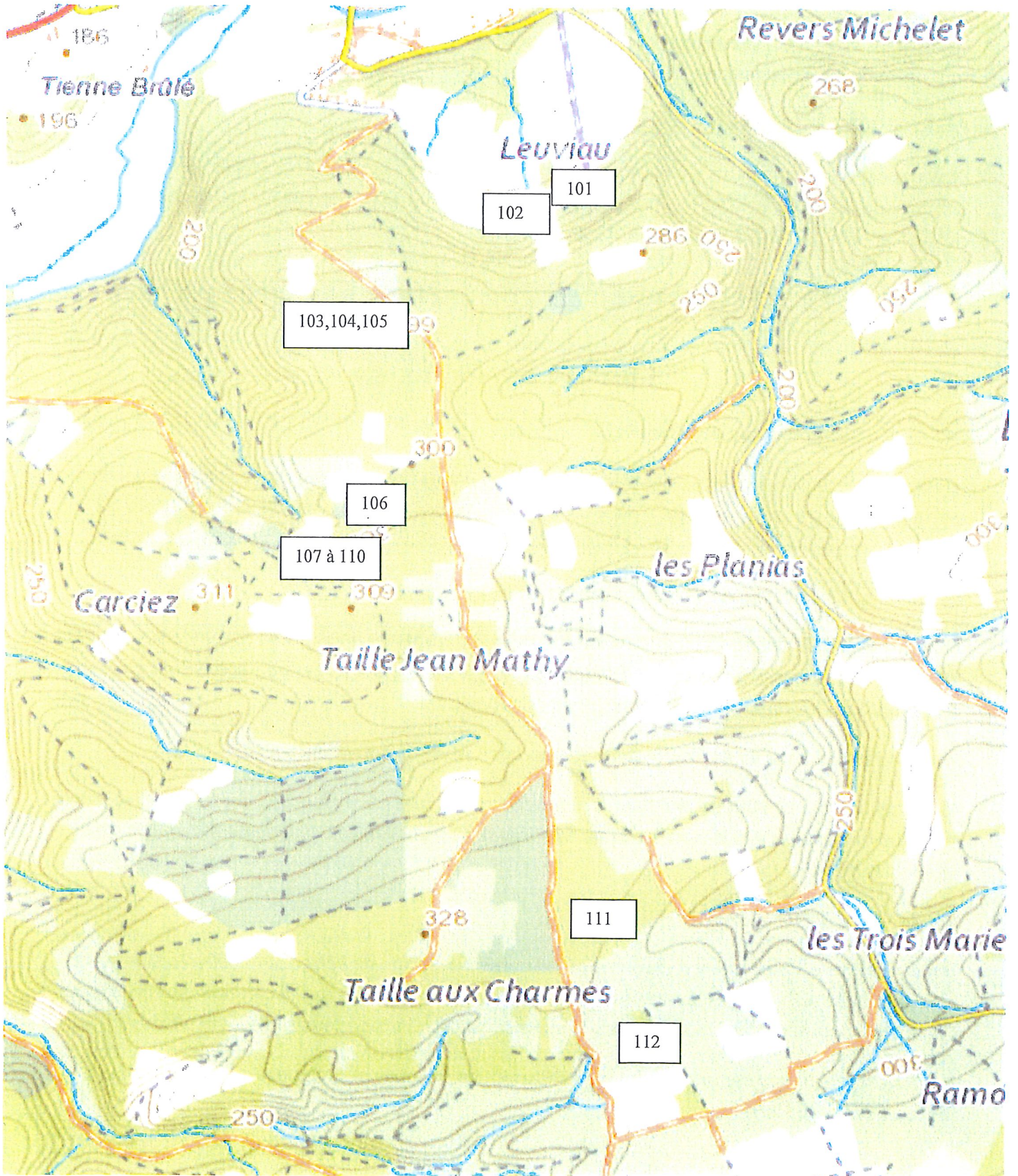


# Parts Vierves 2021-2022





## PARTS AFFOUAGERES 2021-2022 VIERVES

### *Clauses particulières :*

*PARTS N° 101 ,102(tour de l'euviau), 106,107,108,109,110 (2eme du terne), 111(les 3 Marie) :*

*Dans la zone délimitée par les numéros de la part, sont délivrés les bois dont la circonférence à 1,5m est inférieure à 30cm ainsi que les bois martelés. Les bois présentant plusieurs griffes obliques ou couleur sont réservés. Petit feu autorisé.*

*PARTS N° 103,104,105 (chêne à l'image),112(houppia):*

*Ouverture de cloisonnements d'exploitation. Sont délivrés tous les bois martelés ainsi que le taillis présent dans un couloir délimité par de la couleur. Les souches seront rabattues au plus bas, aucune circulation hors de ceux-ci. Feu non autorisé.*

## PARTS AFFOUAGERES 2021-2022 OIGNIES NORD

### *Clauses particulières :*

*PARTS N° 113,114 (chemin de la bombe) :*

*Ouverture de cloisonnements d'exploitation dans une plantation de chêne rouge. Sont délivrés tous les bois marqués d'une griffe longitudinale ainsi que le taillis présent dans un couloir délimité par de la couleur. Les souches seront rabattues au plus bas, aucune circulation hors de ceux-ci. Feu non autorisé.*

*PARTS N° 115 à 124 (chemin de la bombe et chemin des soldats) :*

*Dans la zone délimitée par les numéros de la part, sont délivrés les bois dont la circonférence à 1,5m est inférieure à 30cm ainsi que les bois marqués d'une griffe longitudinale. Les bois présentant plusieurs griffes obliques ou couleur sont réservés. Petit feu autorisé.*

*PARTS N° 125 (marais du Franoy) ;128 (quai bourboux limite oignies/le mesnil) :*

*Nettoyage après exploitation marchande. Sont délivrés les bois cassés lors de l'abattage, les restes de houppiers, et les bois délivrés au marteau. Débardage et accès véhicule uniquement quand le sol le permet. Petit feu autorisé.*

*PARTS N° 126 (vieux chemin d'olloy) :*

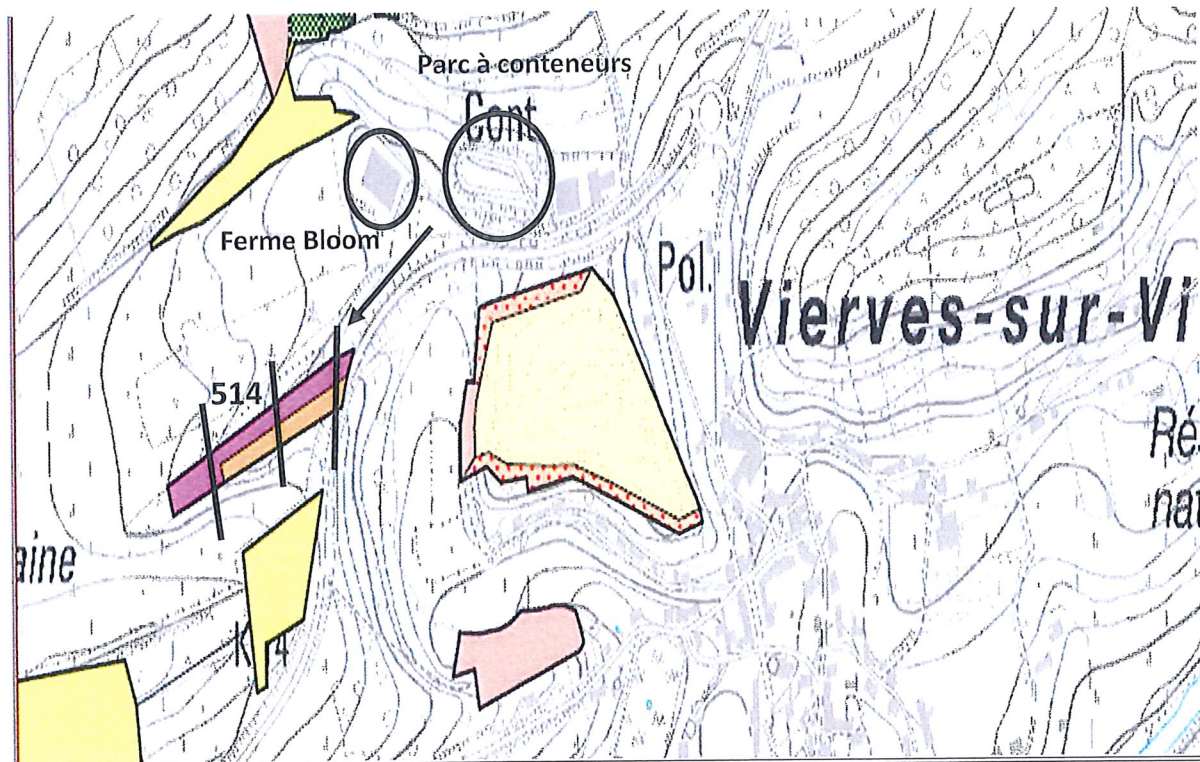
*Ouverture de cloisonnements d'exploitation dans une plantation de hêtre. Sont délivrés tous les bois marqués d'une griffe longitudinale ainsi que le taillis présent dans un couloir délimité par de la couleur. Les souches seront rabattues au plus bas, aucune circulation hors de ceux-ci. Feu non autorisé.*

*PARTS N° 127 (chemin des greffes) : Sont délivrés les bois chablis martelés et les restes d'exploitation marchande. Feu autorisé.*


## Parts de bois 2021/2022

### Triage 12

#### Part n°514



#### Conditions particulières :

- Cloisonnements et nettoyage des noisetiers + bois martelés.
-  Noisetiers en limite haute **réservés** !
- **INTERDICTION** de faire du feu dans les hêtres !
- Débardage obligatoirement **APRES** l'exploitation → Avis du service forestier avant le débardage car chemin privé.
- Les bois seront façonnés au fur et à mesure de l'exploitation.
- Les fagots, les perches ne peuvent être dressés contre les arbres.
- Les branches doivent être disposées hors des cloisonnements.
- Accès des parts de bois situé à côté de la ferme Bloom, non loin du parc à conteneur (voir flèche sur le plan).